

I- MESURER LE SEXISME ET SA TOLERANCE – Margaux COLLET

Une fois défini le sexisme et ses contours, le principal objet de notre état des lieux du sexisme en France ...est de le mesurer. Notre objectif premier est de fournir une photographie, à un instant t, de toutes les données disponibles en la matière. Et, par la même occasion, d'identifier « les trous dans la raquette », les données manquantes qu'il conviendrait de compléter par de nouvelles enquêtes/ de nouvelles questions aux enquêtes annuelles statistiques existantes. C'est pourquoi, dès le début des travaux de la Commission Stéréotypes, nous avons commencé par lister toutes les enquêtes et données existantes, annuelles, fiables. Et à rencontrer les institutions qui les réalisent.

Notre intuition première était que nous disposions de peu de données. En réalité, **notre tour d'horizon nous a surtout permis d'identifier des données nombreuses, quoiqu'encore incomplètes. Mais éparses, peu lisibles, peu exploitées.** Nous avons également identifié des manques sur les manifestations du quotidien telles que les insultes et les blagues sexistes.

De manière générale, le panorama réalisé montre que les études annuelles conduites par les directions statistiques des ministères de l'Intérieur et de la Santé n'intègrent pas ou n'exploitent pas les données relatives au sexisme.

Nous avons progressé avec eux :

- en intégrant de nouvelles questions et en apportant notre expertise pour exploiter des données disponibles mais non exploitées (insultes) ;
- en conduisant une étude spécifique avec un institut privé, le CREDOC, dont je reparlerais.

I. L'état du sexisme

En France, nous avons identifié :

En termes de prévalence, notre analyse se base sur 3 études annuelles de référence :

1- l'enquête « conditions de vie et sécurité » menée conjointement par l'Institut national de la statistique et des études économiques/l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales qui dépend du ministère de l'Intérieur. Réalisée chaque année depuis 10 ans, c'est celle qui fournit notamment les données annuelles sur les violences faites aux femmes (**près de 250 000 femmes sont victimes de violences au sein du couple chaque année selon le rapport 2017**),

Mais également concernant les agressions sexuelles et les viols et tentatives de viols.

Nous menons une étude avec l'ONDRP concernant les données relatives aux injures en raison du sexe. Données disponibles depuis 10 ans et pourtant insuffisamment exploitées et diffusées. Nous pouvons d'ores et déjà vous dire, sans plus de suspense, **que le sexisme est le premier motif d'insulte dans l'espace public. Et que dans 9 cas sur 10 la victime est une femme, et dans 9 cas sur 10 l'auteur est un homme.** Les injures constitueront, pour cette première édition, un des deux « focus ».

Nous sommes également parvenus à insérer de nouvelles questions dans des enquêtes préexistantes :

2- le « baromètre d'opinion sur toute une série de sujets sociétaux » / DREES, direction statistique du ministère des Affaires sociales et de la santé.

Pour ne citer qu'un exemple :

Cette enquête est réalisée chaque année depuis 2000 auprès d'un échantillon de 3000 personnes et basée sur un questionnaire en face à face d'1H.

Plusieurs questions interrogent les français.e.s sur leur perception et leur tolérance aux inégalités. L'une d'entre elles énonce :

« Il existe plusieurs types d'inégalités dans la société française. Parmi celles que je vais vous citer, dites-moi celle qui vous semble la plus répandue :

Les inégalités de revenus, de logement, liées à l'héritage familial, par rapport au type d'emploi, dans les études scolaires, d'accès aux soins, par rapport au fait d'avoir un emploi, liées à l'origine ethnique. »

Ne manque-t-il pas quelque chose ? Une inégalité qui toucherait la majorité de la population par exemple... Claire GUIRAUD a évoqué le retard du droit français dans la prise en compte du sexisme, notamment en regard de l'introduction du racisme. Nous relevons ce même manque sur certaines données : or, nous le savons, **sans chiffre, un phénomène n'existe pas.**

En plus de l'ajout des inégalités entre les femmes et les hommes pour cet item, nous avons proposé toute une série de nouvelles questions, qui ont été intégrées pour leur très grande majorité. Les résultats viendront nourrir notre rapport mais fourniront aussi des données nouvelles, mobilisables par toutes et tous.

3- Même chose pour le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CREDOC) et **son enquête « conditions de vie et aspirations »**. Grâce à un soutien financier du Service des droits des femmes et de l'égalité, nous avons introduit 8 nouvelles questions pour aller creuser la prévalence et l'impact de ce que l'on décrit souvent comme relevant du « sexisme ordinaire » : les insultes et les blagues sexistes. Ces chiffres, inédits, nous permettront d'étayer les deux focus du rapport 2018.

En matière de prévalence, notre rapport fait le constat d'un phénomène massif, qui touche toutes les femmes.

On peut néanmoins supposer **que les enquêtes statistiques sont elles-mêmes en deçà de la réalité car les femmes n'ont souvent pas elles-mêmes conscience qu'elles ont été victimes de violences sexuelles ou de sexisme de manière générale.** Alors que la dernière enquête statistique spécifique sur les violences sexuelles montrait que 3 % des femmes étaient victimes de viols, un sondage publié le 23 février par l'institut Ifop plus d'1 femme sur 10 a été victime de viol, et près d'1 femme sur 2 d'agression sexuelle. On peut y voir un effet du Mouvement #MeToo et des très nombreuses prises de paroles politiques et médiatiques qui l'ont suivi.

II. L'état de la tolérance au sexisme

En revanche, en matière de réponse, nous retrouvons l'effet « entonnoir » que nous avons déjà observé en matière de violences sexuelles : prévalence massive, mais 1 femme sur 10 porte plainte, et 1 plainte sur 10 aboutit à une condamnation.

Premier palier : la dénonciation

Nous avons compilé les plaintes et réclamations effectuées auprès des services de police et de gendarmerie (Ministère Intérieur), du Défenseur des Droits et du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (pour tout ce qui concerne le sexisme dans les contenus à la radio et la télévision. Nous pourrions y ajouter les recours en matière de publicité sexiste, qui est une nouvelle compétence du CSA depuis 2017).

Un exemple : le viol

En France, selon l'enquête de la direction statistique du ministère de l'Intérieur mentionnée précédemment : 222 000 adultes sont victimes chaque année de violences sexuelles, dont 80% de femmes. Et seulement 1 victime sur 12 porte plainte.

Avec le mouvement #MeToo et dans les suites de l'affaire Weinstein, les forces de police et de gendarmerie notent une augmentation des plaintes et c'est une très bonne chose :

Entre 2016 et 2017 : **+12% pour les viols ; + 10% pour les agressions sexuelles** d'une année sur l'autre.

Surtout sur le 4ème trimestre de 2017 (à partir de septembre) : **près de 20% de plaintes supplémentaires** pour viols et **+30 % d'agressions sexuelles**.

[Condamnations minimales]

Deuxième palier : les condamnations

On observe, là aussi, que l'entonnoir rétrécit.

Un exemple :

Selon l'étude que nous réalisons en partenariat avec l'ONDRP : 6% des femmes se déclarent victimes d'injures en raison du sexe dans l'espace public, soit 2 millions de femmes chaque année.

Pourtant, selon les informations collectées auprès du ministère de la Justice, entre 2012 et 2015, seules 10 condamnations ont été prononcées pour injures en raison du sexe. **C'est à peine plus de 3 par an en moyenne.**

Nous identifions 4 facteurs d'explication à cet effet entonnoir :

1- d'abord, **une grande tolérance sociale au sexisme**, qu'il s'agisse des violences mais aussi de formes plus banalisées du sexisme telles que les blagues. La dévalorisation des femmes et leur supposé infériorité reste encore un ressort très largement mobilisé par les humoristes, c'est ce que montre notre analyse en cours sur les matinales radios et les vidéos Youtube, très populaires auprès des jeunes ;

2- **une faible connaissance du droit** existant par les victimes et une méconnaissance des relais existants ;

Pour ne citer qu'un exemple : l'étude inédite réalisée à notre demande par le CREDOC montre que le sexe constitue le premier motif de discrimination déclaré par les femmes.

Pourtant, si l'on se penche sur les réclamations enregistrées par le **Défenseur des droits**, il ne s'agit que du 11^{ème} motif, ce qui représente seulement 3% des réclamations traitées par le DDD.

3- **le manque de formation au repérage et à la lutte contre le sexisme, notamment** des forces de police et de gendarmerie pour le recueil des plaintes. On sait les difficultés persistantes pour les femmes qui souhaitent porter plainte pour viols, on imagine celles auxquelles font face celles qui voudraient dénoncer des injures dans la rue ou sur les réseaux sociaux

4- enfin, **le manque de moyens**, à tous les niveaux : pour les actions de prévention du sexisme auprès des jeunes, pour l'accompagnement des victimes majoritairement assuré par des associations sous-dotées et au bord de l'implosion ces derniers mois, pour des campagnes de communication qui fassent connaître le droit et les recours possibles.